



Communiqué de presse  
**Élections régionales et  
départementales : Besoin  
d'assesseurs et scrutateurs**

Vire, le 8 avril 2021

Pour le bon déroulement des opérations électorales départementales et régionales des 13 et 20 juin 2021, la commune Vire Normandie fait appel à l'ensemble de ses électeurs et électrices. Celles et ceux qui le souhaitent sont invitées à devenir assesseurs ou scrutateurs au sein d'un bureau de vote.

**ASSESEUR**

Vire Normandie compte 17 bureaux de vote. Ils seront dédoublés pour organiser ce double scrutin. Un bureau de vote est nécessairement composé d'un.e Président.e de bureau et d'au moins 2 assesseurs. Un troisième est fortement recommandé.

**DÉROULÉ D'UNE JOURNÉE :**

- Étape 1 : Le 1er assesseur contrôle la pièce d'identité de l'électeur ou électrice et lit à haute voix l'identité et le numéro d'ordre de la carte électorale. Il transmet les pièces au ou à la Président.e.
- Étape 2 : Le ou la Président.e, une fois entendu la confirmation du 2nd assesseur en charge du contrôle de la liste d'émargement, déclare à haute voix « PEUT VOTER ». Il tend la pièce d'identité et la carte d'électeur ou électrice au 2nd assesseur avant d'ouvrir l'urne puis de prononcer « A VOTÉ ».
- Étape 3 : Le 2nd assesseur recherche par numéro d'ordre, l'électeur ou électrice sur la liste d'émargement et informe le(la) Président.e de la présence avérée sur liste. Après réception des pièces d'identité, celles-ci sont transmises au 3ème assesseur.
- Étape 4 : Le 3ème assesseur estampille la carte électorale ou l'attestation d'inscription à la date du scrutin et remet carte d'identité et carte d'électeur(trice) à son (sa) propriétaire. En cas d'absence de 3ème assesseur, charge au deuxième assesseur de réaliser cette étape.

Les assesseurs sont convoqués à 7h45 et doivent se rendre disponibles jusqu'à 20h30.



## SCRUTATEUR

C'est lors de la clôture du scrutin qu'ils interviennent. Aucune formation préalable n'est nécessaire, les volontaires sont encadrés par les membres du bureau de vote et des scrutateurs habitués.

**Seule condition** : être inscrit sur une liste électorale française, savoir lire et écrire français (code électoral).

## DÉROULÉ D'UNE JOURNÉE :

Des tables pour le dépouillement sont installées. Ces tables sont inférieures ou égales au nombre d'isoloirs au moment du dépouillement. Ainsi, si le bureau de vote dispose de 3 isoloirs, il sera possible d'installer au maximum 3 tables à la clôture du scrutin avec 12 scrutateurs pour opérer le dépouillement (4 personnes par table).

Plusieurs bureaux disposent de 4 tables et nécessitent donc 16 scrutateurs.

- Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe, extrait le bulletin et le transmet, déplié, au second scrutateur
- Le second scrutateur lit à haute voix le bulletin
- Le nom porté sur le bulletin est relevé par les deux autres scrutateurs sur une feuille de pointage préparée à cet effet.

Les scrutateurs sont présents dès 17H45, pour effectuer le dépouillement. Ce dernier dure environ 1H30.

Date limite d'inscription pour devenir assesseur ou scrutateur : 7 mai 2021.

Comment s'inscrire ?

- Rdv à l'accueil de la mairie
- Par téléphone au **02.31.66.60.00**
- Par mail à [elections@virenormandie.fr](mailto:elections@virenormandie.fr)

## Contacts presse

Julia Chenu - Responsable du Service Communication - [jchenu@virenormandie.fr](mailto:jchenu@virenormandie.fr) - 0630125344

François Amorim Machado - Directeur de Cabinet du Maire de Vire Normandie - [famorimmachado@virenormandie.fr](mailto:famorimmachado@virenormandie.fr) - 0638117458